

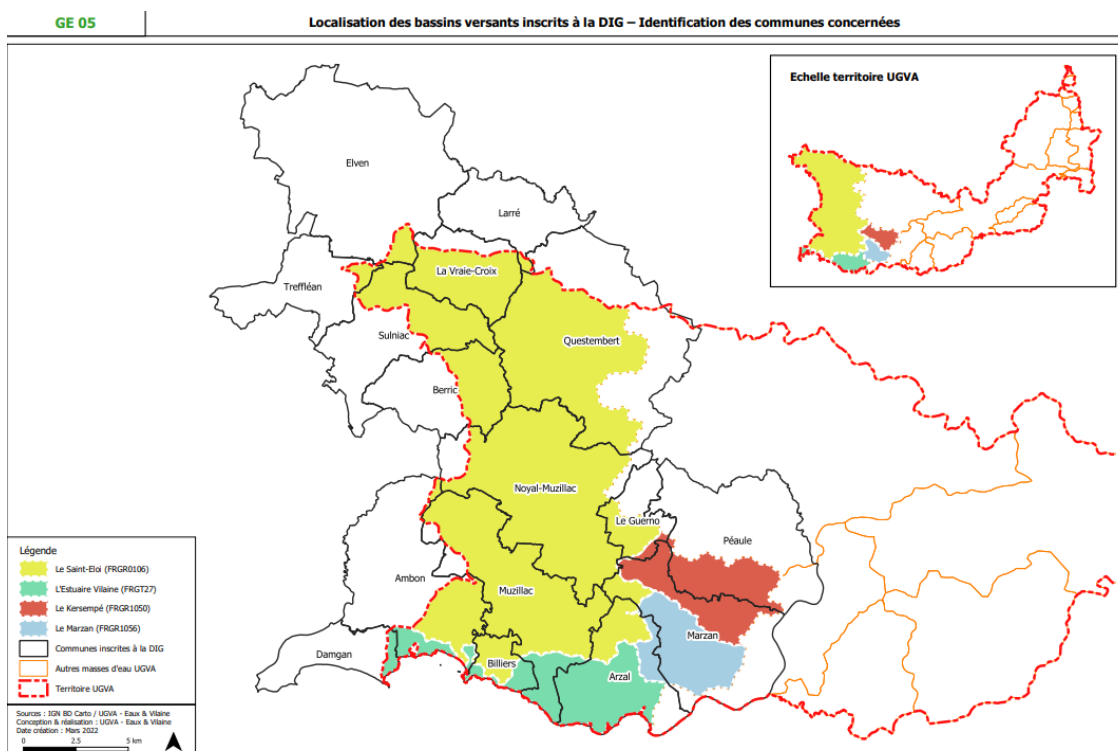
A202233 - Avis de la CLE du SAGE Vilaine sur le dossier de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Saint-Eloi (56)

Présentation du dossier :

Le projet concerne le programme d'intervention pour la restauration des milieux aquatiques 2023-2032, porté par l'Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Eaux & Vilaine, opérateur GEMA sur ce territoire. Les travaux proposés pourront être engagés par l'EPTB, mais également la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du Morbihan et le Conseil Départemental du Morbihan.

Le programme de travaux présenté fait suite à un diagnostic détaillé réalisé à partir de 2020, permettant une connaissance fine du territoire et de ses problématiques. Une concertation avec les acteurs a ensuite permis de cadrer les modalités d'intervention pour définir le programme d'actions. À noter que le comité de pilotage a retenu le scénario ambitieux du bon État Hydromorphologique sur 80% du linéaire expertisé.

Le projet est situé sur le sous bassin versant du Saint-Eloi et les territoires voisins anciennement « orphelins » de maîtrise d'ouvrage GEMA pour lesquels des opportunités pourront conduire à des travaux (marais rétro-littoraux du bassin versant du Saint-Eloi, estuaire de la Vilaine pour le périmètre situé dans l'unité, bassin versant des ruisseaux de Kersempé et de Marzan).



Localisation du projet (page 8 du document B)

Analyse du dossier :

Les différents travaux du programme d'actions concernent des interventions :

- sur lit mineur pour reconstituer les habitats du cours d'eau,
- sur les berges et la ripisylve pour en pérenniser les fonctionnalités

- sur les petits ouvrages de franchissement et ouvrages hydrauliques pour améliorer la continuité piscicole et sédimentaire
- annexes d'accompagnement pour maintenir les usages éventuellement impactés par les travaux.

Des actions de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, sont également prévues. Des mesures seront prises pour éviter et limiter leur propagation lors des travaux.

Des actions de suivi (technique, financier et sociologique) et de communication seront mises en place pour assurer la pérennité des travaux. Le budget prévisionnel du programme est établi à près de 7,5 millions d'euros sur 10 ans, hors suivis. L'ensemble des travaux prévu est précisé dans des fiches actions détaillées.

Pour ce qui concerne les problématiques majeures identifiées au SAGE, il convient de noter l'ambition de suppression de 3 à 4 plans d'eau par an et d'une multitude de points d'abreuvements sur cours d'eau, l'aménagement d'ouvrages perturbant la continuité écologique, la renaturation importante de linéaires de cours d'eau.

La mise en œuvre de cette programmation permettra l'amélioration de la qualité des masses d'eau concernées, en lien avec les objectifs et enjeux du SAGE.

Au vu des éléments transmis, le dossier de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Saint-Eloi est **compatible** avec le SAGE de la Vilaine.

À la Roche Bernard, le 16 septembre 2022

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine

Michel DEMOLDER

